Rapport

RAPPORT N°
GEM/15/61122915/00/FR/000

040 - INSP

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Énergie

Champ des Buissons 7 - 1325 Chaumont-Gistoux

Effectué le : 24/11/2022 **Effectué par :** PASCAL DEMEULEMEESTER (5489)

Non Conforme

ORIGINAL

IDENTIFICATION DES TIERS

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom	Régie des Bâtiments
Adresse	Avenue de la Toison d'Or 87/2- 1060 Saint-Gilles

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom, Prénom	Régie des Bâtiments
Adresse	Avenue de la Toison d'Or 87/2- 1060 Saint-Gilles

Responsable des travaux

Pas d'application

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte	100 115 598
Adresse	Champ des Buissons 7 - 1325 Chaumont-Gistoux
Code EAN	Code EAN non communiqué
N° Compteur	64466458
Compteur index jour	176187
Compteur index nuit	126877
Type d'installation	Inst. DOMESTIQUE
Autres données	Vente habitation

Rapport

RAPPORT N°
GEM/15/61122915/00/FR/000

DONNÉES DU CONTRÔLE

Le contrôle est réalisé suivant les prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. du 28/10/2019), dénommé « Livre 1 » dans ce document.

Type de contrôle suivant	-	Visite de contrôle (6.5.)
Date de réalisation de l'installation	-	A partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020
Informations sur le contenu	-	Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
Dérogations	-	Application de la partie 8

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tension (V)	230
Nature du courant	Triphasée
Type d'électrode de terre	Boucle de terre
Canalisation d'alimentation - Type	VVB
Canalisation d'alimentation - Section (mm^2)	16
Nombre de circuits	30
Type de schéma de mise à la terre	TT
Protection de branchement actuelle (A)	32
Installation conçue pour un courant nominal maximum de (A)	40
Dispositifs (gén.) à courant différentiel installés	3

Différentiel	In(A)	Sensibilité (mA)	Type
Différentiel général	40	300	A

ORIGINAL

Rapport

RAPPORT N°
GEM/15/61122915/00/FR/000

Description de l'installation électrique

Tableau chaufferie

Nombre de dispositif à courant différentiel-résiduel	1
Nombre de circuits	14

(Photo extérieur)

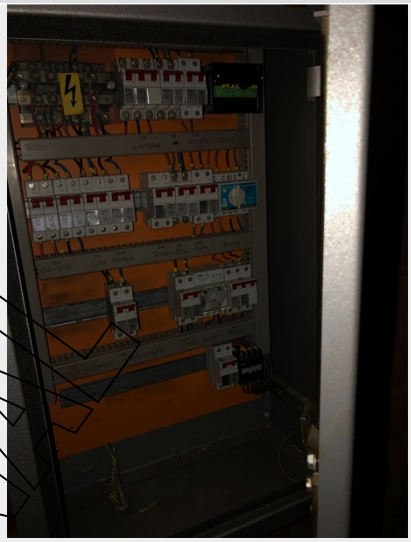
(Photo intérieur)

Tableau électrique principal

Nombre de dispositif à courant différentiel-résiduel	2
Nombre de circuits	16

(Photo extérieur)

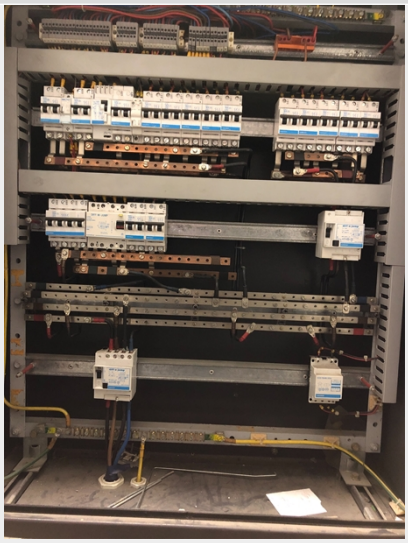
(Photo intérieur)

Type prise de terre	Boucle de terre
Valeur (Ω)	5.5

ORIGINAL

SCHÉMAS, PLANS ET DOCUMENTS DE L'INSTALLATION

Schémas de circuits - références	-
Schémas de circuits - version	-
Schéma de circuits - date	08-11-1988
Schémas unifilaires	Voir annexes
Plan de position - référence	-
Plan de position - version	-
Plan de position - date	08/11/1988
Plan de position	dérogation partie 8 d'application.
Plan de position	Voir annexes
Plan de position des prises de terre	dérogation partie 8 d'application.

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	Nok
Etat du matériel électrique d'installation fixe	Nok
Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	Nok
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Nok
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	P.A.

ORIGINAL

Mesures et essais

Résistance(s) de dispersion de la (des) prise(s) de terre (Ω)	5.5
Valeur du niveau d'isolement général (MΩ)	4.3
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	Ok
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Ok
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	Nok

Infractions constatées

EQUIPOTENTIELLE PRINCIPALE

- Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage) (L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.).

FINALISATION

- La concordance des repérages et des schémas n'est pas réalisée (L1: 3.1.2.; 3.1.3.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 3.1.3.; 9.1.1.).

TABL. : Tableau chaufferie

- Prévoir du matériel dont le degré de protection est au moins IPXX-B (L1: 4.2.2.3.; 4.2.2.4.; 5.1.4.; L2: 4.2.2.2.; 4.2.2.3. 5.1;4.; L3: 4.2.2.2.; 4.2.2.3.; 5.1.4.).

TABL. : Tableau électrique principal

- Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) à la réalité (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).

- Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité (L1: 3.1.2.; 9.1.2.).

- Prévoir du matériel dont le degré de protection est au moins IPXX-B (L1: 4.2.2.3.; 4.2.2.4.; 5.1.4.; L2: 4.2.2.2.; 4.2.2.3. 5.1;4.; L3: 4.2.2.2.; 4.2.2.3.; 5.1.4.).

TOUR : Installation électrique en général

- Prise(s) : la broche de terre est à relier à la terre de l'installation (L1: 5.3.5.2.). Voir notamment en salle de bain + étage

- Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires (L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.).

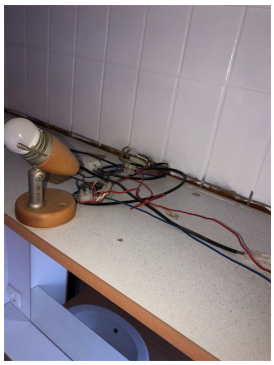

ORIGINAL

- Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants (L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.).

- - ; Replacer les prises ou isoler les conducteurs actifs

- Prévoir du matériel dont le degré de protection est au moins IPXX-B (L1: 4.2.2.3.; 4.2.2.4.; 5.1.4.; L2: 4.2.2.2.; 4.2.2.3. 5.1;4.; L3: 4.2.2.2.; 4.2.2.3.; 5.1.4.).

ORIGINAL

Remarques

Installation électrique en général

- Liaison équipotentielle supplémentaire non visible / non accessible

TOUR : Installation électrique en général

- Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.

- Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.

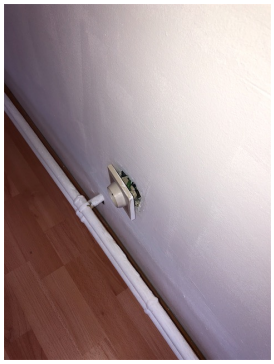

ORIGINAL

Rapport

RAPPORT N°
GEM/15/61122915/00/FR/000

CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR du 08/09/2019) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Il y a lieu de donner suite aux remarques/recommandations reprises dans le présent rapport.

Un nouveau contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant : 24/11/2023

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation étaient déjà scellées.

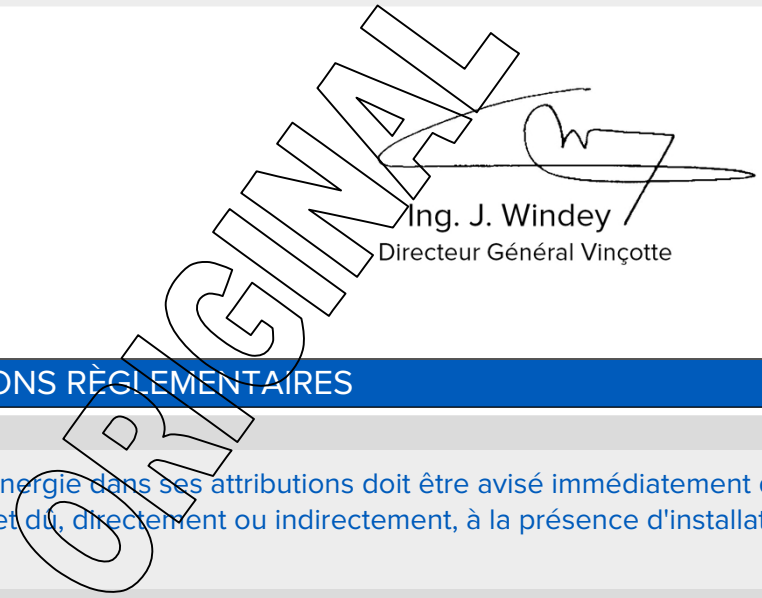

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Dans le cas où des infractions subsistent lors de la nouvelle visite de contrôle, à réaliser au terme du délai de un an, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Annexes

Photo des plans de position (1 / 3)

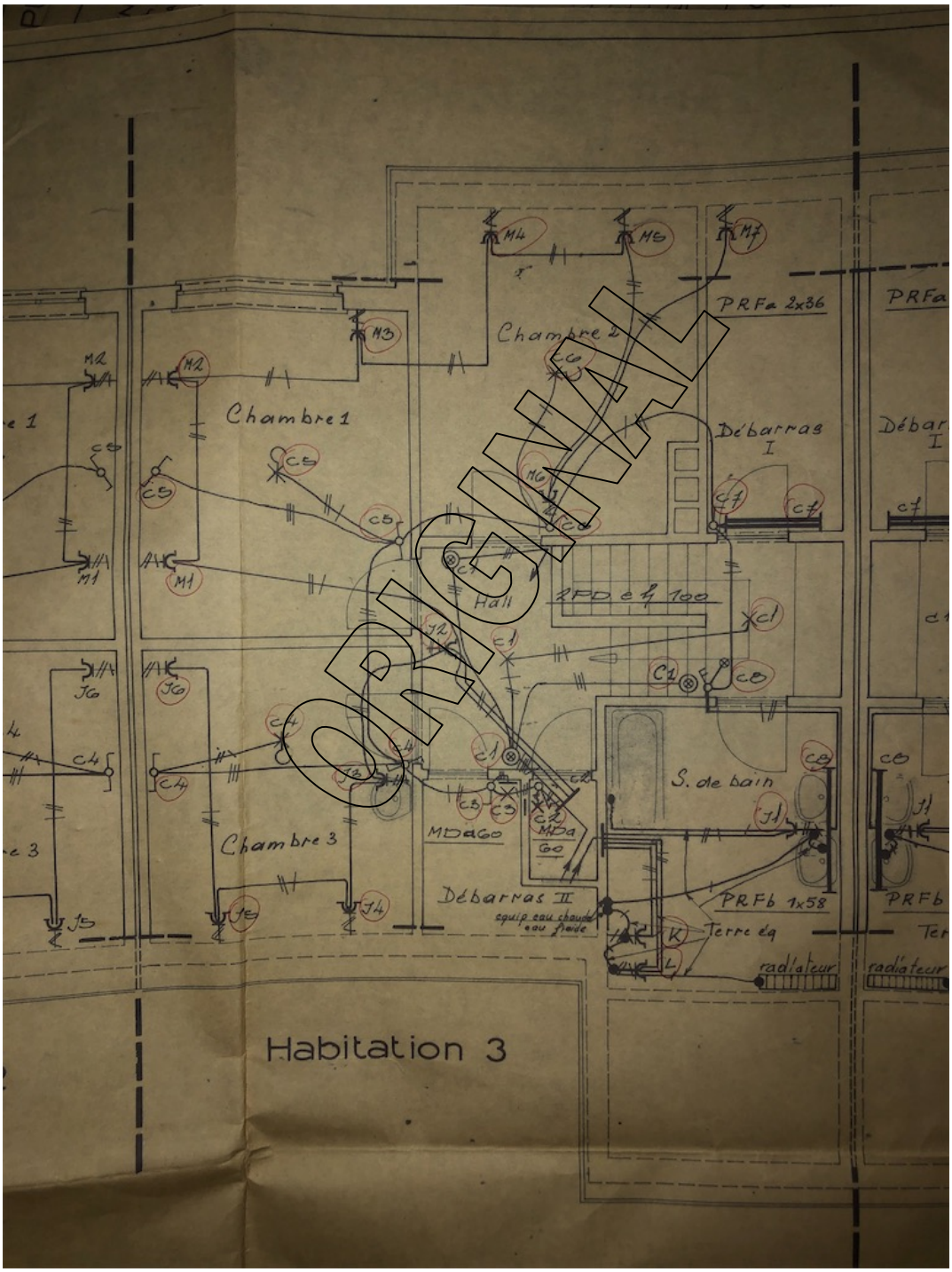

Photo des plans de position (2 / 3)

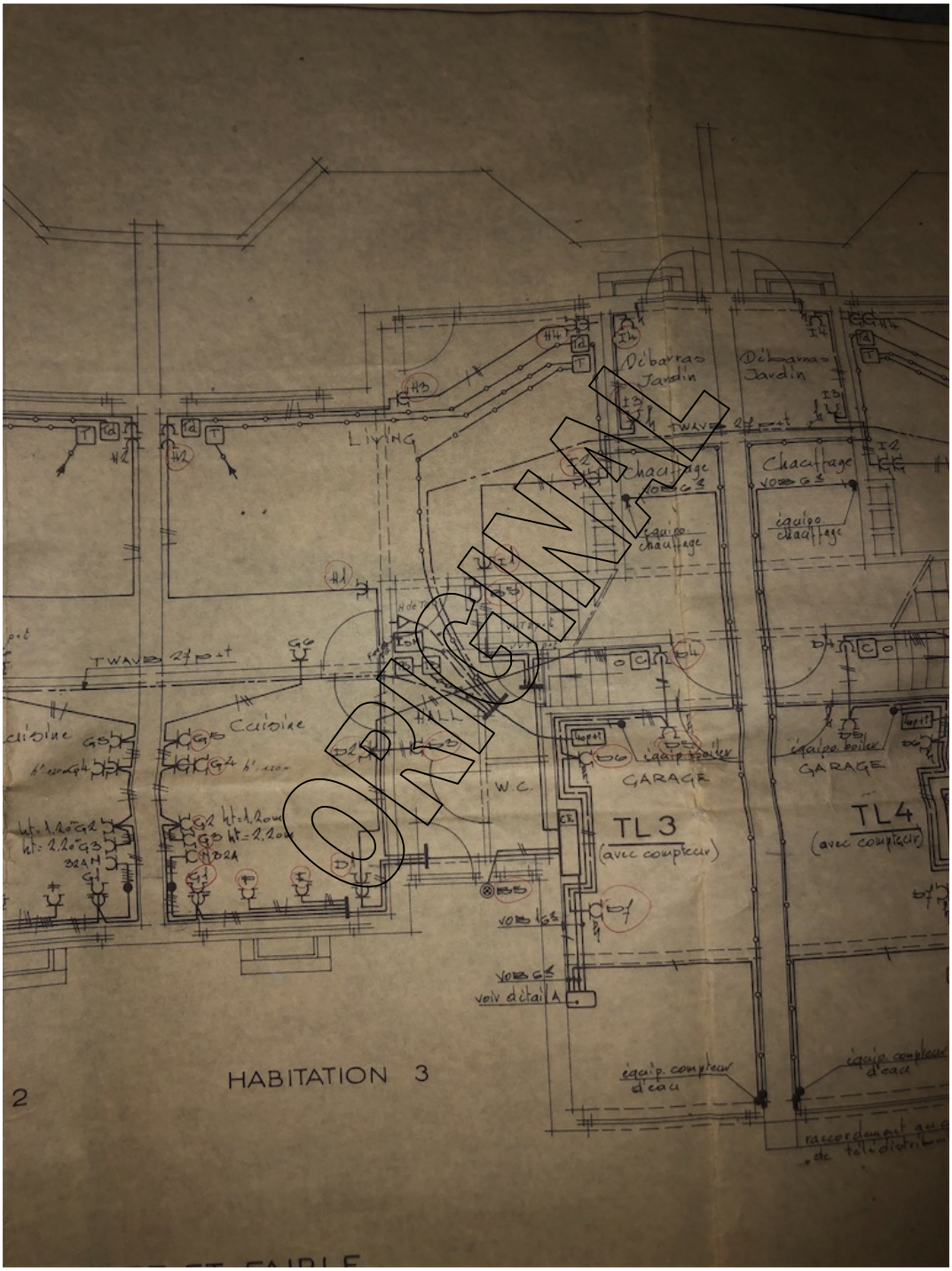

Photo des plans de position (3 / 3)

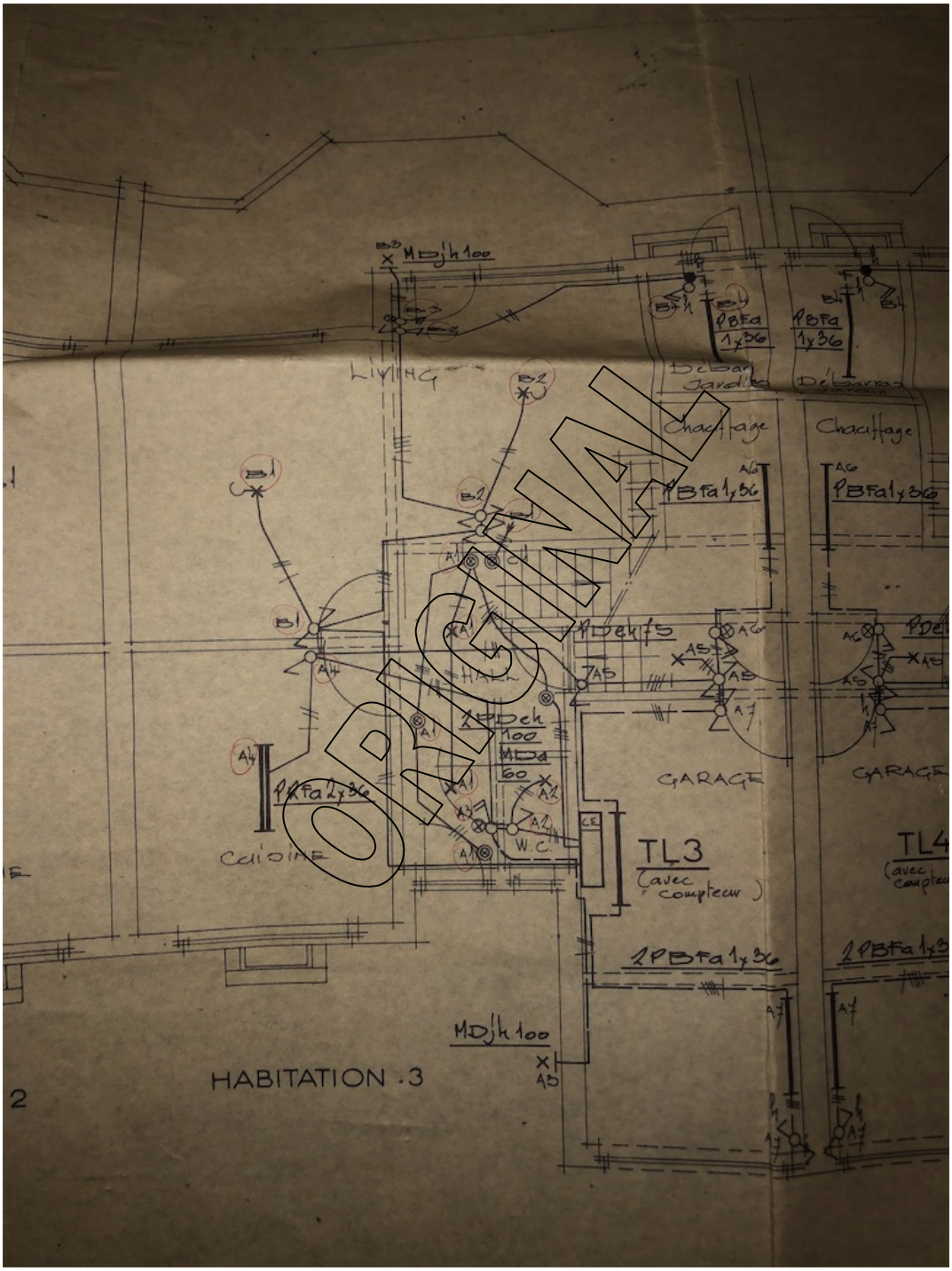
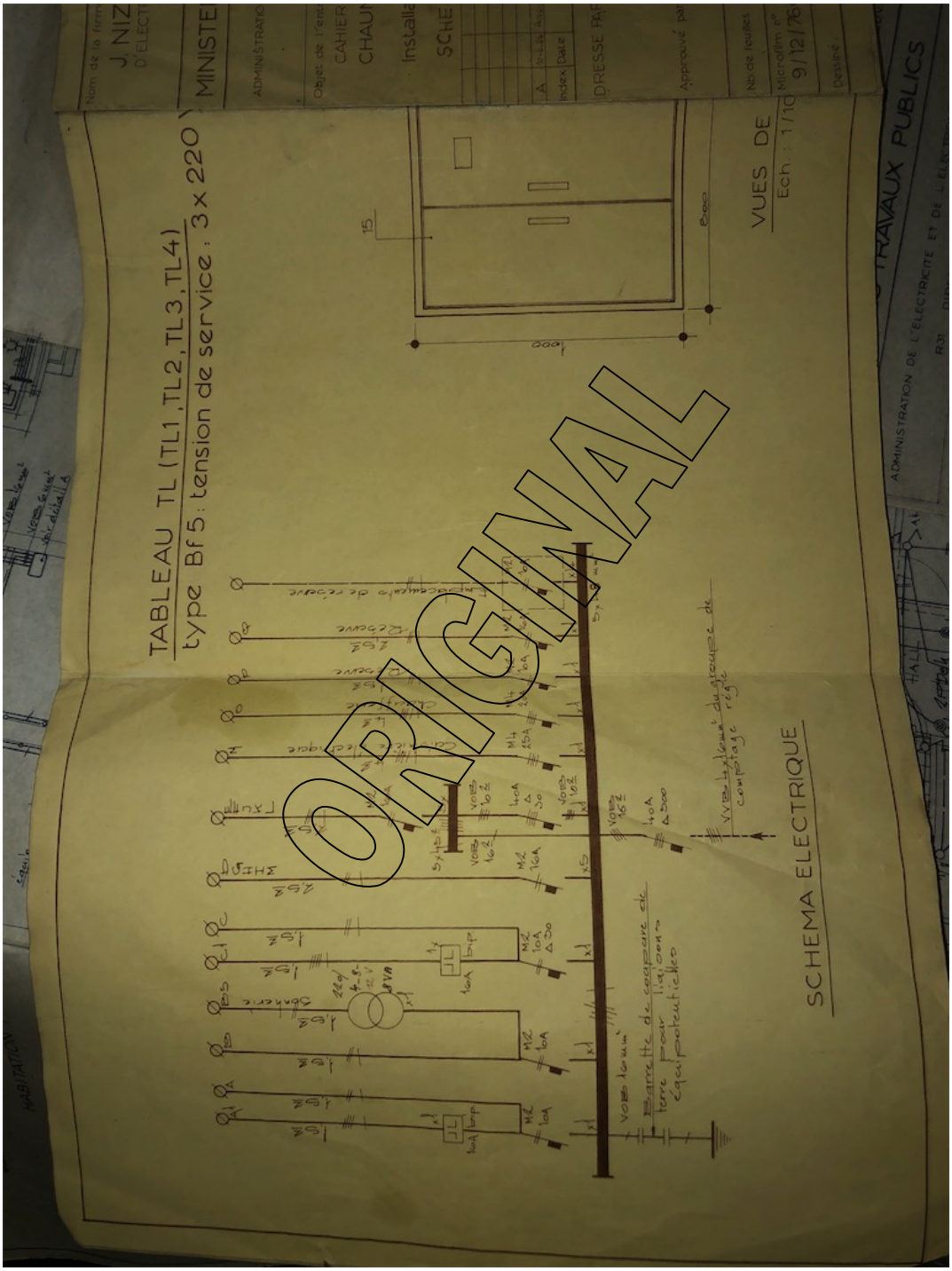
Photo des schémas unifilaires (1/1)